



DECISION N° 10 /D/R-AD/D-F&D/C-TIG/CIPM-CT/SIGAM/2025 du 09 JUIN 2025

Portant attribution de la lettre commande objet de l'avis d'appel d'offres N°05/AONO/R-AD/D-F&D/C.TG/SG/SIGAM/2025 du 19/03/2025 pour l'achat d'une pelle chargeuse pour la commune de Tignère, Département de Faro et Déo Région de l'Adamaoua. (En procédure d'urgence)

Financement : Budget d'Investissement Public, Exercice 2025

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TIGNERE, MAITRE D'OUVRAGE,

- Vu La Constitution ;
- Vu Le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des marchés Publics
- Vu Le Décret N°2019/002 du 04 Janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu La Circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés publics ;
- Vu La Lettre-Circulaire N°0005/LC/MINMAP/CAB du 03 Juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des marchés Publics ;
- Vu La Circulaire N°00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 Portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2025 ;
- Vu L'arrêté N°000025/A/MINDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'Election du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la commune de Tignère Département du FARO ET DEO, Région de l'ADAMAOUA ;

Considérant -le procès-verbal N°15/PV/2025/CIPM portant examen du rapport d'analyse des offres par la sous-commission d'analyse en date du **16/05/2025** ;
 -la lettre N°09/L/RAD/DFD/ C.TIG/ CIPM du 26/05/2025, du Président portant proposition d'attribution;

D E C I D E :

Article 1^{er}: L'entreprise ci-après citée est retenue comme attributaire de la lettre commande relative à l'avis d'appel d'offres susmentionné :

N° Lot	Maître d'ouvrage	Lieux d'exécution	Entreprise	Montant de l'enveloppe	Montant TTC en FCFA retenu	Délai d'exécution	Observations
Unique	Maire de la Commune de Tignère	TIGNERE	Ets ZAKAR ET FRERES BP 13 TIGNERE	100 000 000	100 000 000	Deux (02) mois	Attributaire

Article 2: La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. /-

Ampliations

- DDMAP/F&D
- DDDVEL/F&D
- ARMP/AD
- INTERESSE
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVES



Mohamadou Laminou

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

REGION DE L'ADAMAOUA

ADAMAOUA REGION

DEPARTEMENT DE FARO ET DEO

FARO AND DEO DIVISION

COMMUNE DE TIGNERE

TIGNERE COUNCIL

STRUCTURE INTERNE DE GESTION
ADMINISTRATIVE DES MARCHES
PUBLICS

COUNCIL ADMINISTRATIVE PUBLIC
CONTRACT UNIT

COMMUNIQUE N° 10 /C/R-AD/D-F&D/C-TIG/CIPM-CT/ST/2025 du _____

Portant attribution de la lettre commande objet de l'avis d'appel d'offres N°05/AONO/R-AD/D-F&D/C.TG/SG/SIGAM/2025 du 19/03/2025 pour l'achat d'une pelle chargeuse pour la commune de Tignère, Département de Faro et Déo Région de l'Adamaoua. (En procédure d'urgence)

Financement : Budget d'Investissement Public, Exercice 2025

Le Maire de la commune de Tignère porte à la connaissance des candidats ayant participé à l'appel d'offres dont l'objet est susmentionné que l'entreprise indiquée dans le tableau ci-dessous a été déclarée attributaire de la lettre commande y relative :

N°	Maître d'ouvrage	Lieux d'exécution	Entreprise	Montant de l'enveloppe	Montant TTC en FCFA retenu	Délai d'exécution	Observations
01	Maire de la Commune de Tignère	TIGNERE	Ets ZAKAR ET FRERES BP 13 TIGNERE	100 000 000	100 000 000	Deux (02) mois	Attributaire

Le mandataire de cette entreprise est par conséquent invité à bien vouloir prendre l'attache du SIGAMP à la Mairie de Tignère pour la suite de procédure.

Tignère, le 09 JUIN 2025

Ampliations :

- DDMAP/F&D
- DDDVEL/F&D
- ARMP/AD
- INTERESSES
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVES

